

## TABLE DES MATIÈRES

Remerciements .....	9
Préface .....	11
Sommaire .....	13
Liste des principales abréviations.....	15
Introduction générale .....	19

### PREMIÈRE PARTIE L'ALTÉRATION DE LA SANTÉ, ÉVÈNEMENT PERTURBATEUR DE L'EXÉCUTION CONTRACTUELLE

<b>Titre 1 - La prise en compte de l'altération de la santé</b> .....	45
<b>Chapitre 1 - L'altération de la santé, cause d'adaptation du contrat</b> .....	47
Section 1 - L'adaptation prévue du contrat en cas d'altération de la santé .....	50
I. Les mécanismes d'adaptation temporaire du contrat.....	50
A. L'adaptation du contrat de travail en cas d'altération de la santé du salarié .....	50
B. L'exécution du contrat par substitution en cas d'altération de la santé du professionnel libéral .....	55
II. Les mécanismes d'adaptation durable du contrat .....	61
A. La modification des modalités d'exécution du contrat en cas d'altération de la santé .....	62
1. La conversion en rente viagère.....	62
a. La conversion en rente viagère du bail à nourriture .....	63
b. La conversion du droit d'usage et d'habitation en rente viagère.....	66
2. L'obligation de reclassement en cas d'incapacité du salarié .....	67
B. La modification de l'obligation contractuelle <i>stricto sensu</i> : l'exemple du contrat médical .....	70
Section 2 - L'adaptation possible du contrat en cas d'altération de la santé .....	73
I. La protection de certains débiteurs « victimes », cause d'adaptation du contrat .....	73
A. L'adaptation du contrat du débiteur « malheureux » souffrant d'une altération de sa santé .....	74
1. Les conditions de l'octroi de délais de grâce au débiteur souffrant d'une altération de sa santé .....	78
2. L'adaptation du mécanisme à la situation du débiteur défaillant souffrant d'une altération de sa santé .....	82
B. L'adaptation du contrat du débiteur surendetté souffrant d'une altération de sa santé .....	85
II. La protection du lien contractuel, cause d'adaptation du contrat .....	94
A. Les délais de l'article 1184 alinéa 3 du Code civil en cas d'altération de la santé .....	98

B. La suspension des obligations contractuelles en cas d'altération de la santé.....	100
<b>Chapitre 2 - L'altération de la santé, cause d'extinction du contrat .....</b>	<b>109</b>
Section 1 - L'effet exonératoire de l'altération grave de la santé du cocontractant.....	111
I. L'altération de la santé du cocontractant et le critère d'extériorité .....	111
A. L'altération de la santé physique du cocontractant.....	112
1. L'absence d'imputabilité de l'altération de la santé au cocontractant.....	115
2. L'indifférence du rôle de l'altération de la santé dans le fait générateur de responsabilité .....	117
B. L'altération de la santé du cocontractant à l'origine d'un trouble mental.....	120
1. L'irresponsabilité des malades mentaux antérieurement à la loi du 3 janvier 1968.....	120
2. La responsabilité des malades mentaux postérieurement à la loi du 3 janvier 1968.....	122
II. L'altération de la santé et les critères d'imprévisibilité et d'irrésistibilité.....	126
A. L'imprévisibilité de l'altération de la santé du débiteur défaillant .....	127
1. La maladie imprévisible au moment de la formation du contrat...	128
2. La maladie prévisible en cours d'exécution du contrat .....	130
B. L'irrésistibilité de l'altération de l'état de santé du débiteur défaillant.....	133
1. Une impossibilité absolue et définitive d'exécuter en raison de l'altération de la santé.....	134
2. Une substitution impossible du débiteur souffrant d'une altération de sa santé.....	136
Section 2 - L'effet libératoire de l'altération grave de la santé du cocontractant.....	140
I. L'extinction du contrat en cas d'altération grave de la santé .....	141
A. L'extinction <i>a priori</i> du contrat en cas d'impossibilité d'adaptation..	141
1. La résolution du contrat en cas de refus d'octroi de mesure de grâce .....	141
2. La résolution du contrat en cas d'impossibilité de suspension du contrat et de refus d'octroi de délai d'exécution .....	143
3. Une forme originale d'extinction du contrat : le divorce en cas d'altération des facultés mentales de l'un des conjoints .....	144
a. Le divorce-remède en cas d'altération des facultés mentales de l'un des époux .....	145
b. Le divorce-sanction en cas d'altération de la santé de l'un des époux .....	152
B. L'extinction <i>a posteriori</i> du contrat en cas d'échec des mesures d'adaptation .....	157
1. La résolution du contrat en cas d'inexécution dans les délais impartis pour exécuter .....	158

2. La résolution du contrat en cas d'échec de la mesure de suspension ou d'inexécution dans les délais impartis pour exécuter.....	160
II. L'extinction potentielle du contrat en cas d'ouverture d'un régime de protection .....	161
A. La perte de la capacité juridique, cause d'extinction de certains contrats <i>intuitu personae</i> .....	163
1. La perte de la capacité de faire des actes juridiques.....	164
2. La perte de la capacité commerciale .....	165
a. L'associé commerçant placé sous un régime de protection en cours de vie sociale .....	168
b. L'associé non commerçant placé sous un régime de protection en cours de vie sociale .....	170
B. La défaillance du débiteur protégé, cause potentielle d'extinction des contrats <i>intuitu personae</i> .....	175
1. Le rejet de l'incapacité, comme cause générale d'extinction des contrats .....	175
2. L'impossibilité pour le cocontractant protégé d'exécuter ses obligations, cause d'extinction des contrats <i>intuitu personae</i> .....	179
Conclusion du Titre 1 .....	183
<b>Titre 2 - L'analyse de la prise en compte de l'altération de la santé</b> .....	185
<b>Chapitre 1</b> - La justification de la prise en compte de l'altération de la santé... ..	187
Section 1 - Les critères de l'appréhension de l'altération de la santé.....	187
I. Les caractéristiques de l'altération de la santé.....	188
A. La gravité de l'altération de la santé du cocontractant.....	188
1. Rejet du critère de la maladie incurable .....	189
2. Admission du critère des affections de longue durée .....	190
B. La durée de l'altération de la santé du cocontractant .....	191
1. L'appréciation objective du caractère durable de l'altération de la santé.....	191
2. L'appréciation subjective du caractère durable de l'altération de la santé.....	193
II. La nuisance de l'altération de la santé sur l'exécution du contrat .....	193
A. L'appréciation subjective du degré de nuisance de l'altération de la santé.....	194
B. L'appréciation objective du degré de nuisance de l'altération de la santé.....	195
1. Appréciation en fonction de la nature de l'obligation inexécutée .....	195
2. Appréciation en fonction de l'objet de la prestation caractéristique du contrat.....	196
Section 2 - Les fondements de l'appréhension de l'altération de la santé .....	197
I. Les fondements de l'appréhension de l'altération de la santé dans les contrats spéciaux.....	198
A. La santé, composante des conditions permanentes de validité du contrat.....	198
1. La santé, condition de la capacité juridique .....	198

2. La préservation de la santé du cocontractant, objet de la prestation caractéristique du contrat .....	200
a. L'exemple du contrat médical .....	200
b. L'exemple du bail à nourriture .....	200
A. La santé, critère de licéité de l'objet de la prestation contractuelle : l'exemple du contrat de travail.....	201
1. La santé, indifférente au recrutement .....	201
2. L'aptitude à l'emploi, condition du recrutement .....	205
II. Les fondements de l'appréhension de l'altération de la santé en droit commun des contrats .....	211
A. La santé du cocontractant, élément du champ contractuel.....	211
B. La dignité humaine sociale, cause complémentaire ou exclusive de l'adaptation du contrat.....	219
1. L'adaptation du contrat, vecteur de lutte contre l'exclusion sociale.....	219
a. La lutte contre l'exclusion sociale, cause de l'adaptation du contrat .....	220
b. Un risque d'exclusion sociale accentué lorsque le cocontractant souffre d'une altération de sa santé .....	221
2. L'adaptation du contrat, protectrice de la dignité humaine sociale.....	223
a. Une nouvelle acception de la dignité humaine : la dignité humaine sociale.....	224
b. Une hiérarchisation des intérêts en présence .....	225
<b>Chapitre 2 - Vers une prise en compte plus large de l'altération de la santé.....</b>	<b>229</b>
Section 1 - Le maintien d'une appréhension plurielle de l'altération de la santé.....	229
I. La proposition d'une systématisation de l'appréhension de l'altération de la santé.....	229
A. Une protection légale du cocontractant souffrant d'une altération de sa santé .....	230
B. Une protection automatique du cocontractant souffrant d'une altération de sa santé .....	233
II. L'inopportunité d'une systématisation de l'appréhension de l'altération de la santé.....	234
A. Les obstacles à la systématisation de l'appréhension de l'altération de la santé.....	234
1. L'hétérogénéité des situations, obstacle à la systématisation.....	234
2. La flexibilité recherchée, obstacle à la systématisation.....	235
B. Les risques d'une systématisation de l'appréhension de l'altération de la santé.....	236
Section 2 - Un renforcement de l'appréhension plurielle de l'altération de la santé.....	238
I. Un renforcement de l'appréhension de l'altération de la santé dans l'adaptation du contrat .....	238
A. Les alternatives à la protection légale du cocontractant souffrant d'une altération de sa santé .....	238

1. L'incidence de la consécration de la théorie de l'imprévision sur l'adaptation du contrat.....	239
2. La création d'un nouveau cas d'habilitation législative d'adaptation judiciaire du contrat.....	241
B. Une coopération renforcée des cocontractants.....	243
II. Un renforcement de l'appréhension de l'altération de la santé dans l'extinction du contrat.....	249
A. Le rejet de la reconnaissance de l'effet totalement exonératoire de la maladie mentale .....	251
B. La reconnaissance partielle de l'effet exonératoire de la maladie mentale .....	254
Conclusion du Titre 2.....	259
<b>Conclusion de la Première partie.....</b>	<b>261</b>

**SECONDE PARTIE**  
**L'ALTÉRATION DE LA SANTÉ,**  
**CONSÉQUENCE DE L'INEXÉCUTION CONTRACTUELLE**

<b>Titre 1 - La prévention de l'altération de la santé par les mécanismes contractuels.....</b>	<b>271</b>
<b>Chapitre 1 - L'émergence d'obligations protectrices de la santé</b>	
Section 1 - Les obligations protectrices de la santé pesant sur le contractant générateur de risques pour la santé.....	273
I. La dimension préventive des obligations accessoires du contrat .....	274
A. Les manifestations préventives des obligations de sécurité.....	276
1. Les manifestations préventives de l'obligation de sécurité de moyens.....	277
a. De la prévention des risques connus.....	277
b. ... à la prévention des risques hypothétiques ?.....	279
2. Les manifestations préventives de l'obligation de sécurité de résultat .....	282
B. Les manifestations préventives de l'obligation d'information, mécanisme indirect de préservation de la santé .....	285
1. Les principales manifestations préventives de l'obligation d'information.....	286
a. L'information <i>a priori</i> sur « le danger qu'il s'agit de prévenir » .....	287
b. L'information <i>a posteriori</i> sur les risques d'altération de la santé .....	293
2. L'influence du principe de précaution sur l'obligation d'information.....	296
II. Le cas particulier du contrat médical : la dimension préventive des obligations du médecin .....	298
A. La dimension préventive de l'obligation de soin .....	298
1. La licéité de l'objet de l'obligation principale du médecin.....	298
2. La licéité de la cause de l'obligation principale du médecin.....	300
B. La dimension préventive de l'obligation d'information .....	303

Section 2 - Le devoir du contractant, victime potentielle, de veiller à sa santé.....	304
I. L'absence d'obligation préventive générale de veiller à sa santé.....	305
A. L'absence d'obligation générale de mener une vie saine.....	306
B. Le cas particulier de l'obligation préventive de sécurité salariale .....	308
II. Le devoir du contractant de veiller à sa santé.....	313
A. La faute de la victime, révélatrice de son rôle dans la prévention de l'altération de sa santé.....	313
B. La faute de la victime, sanction du manquement au devoir de veiller à sa santé .....	317
<b>Chapitre 2 - La sanction <i>a priori</i> de l'inexécution contractuelle dangereuse pour la santé.....</b>	<b>321</b>
Section 1 - La sanction <i>a priori</i> de l'inexécution contractuelle en cas de risque d'altération de la santé .....	322
I. L'inadaptation de certaines sanctions à la prévention de l'altération de la santé .....	322
A. L'inadaptation de l'exception d'inexécution à la prévention de l'altération de la santé .....	322
B. L'inadaptation de la résolution à la prévention de l'altération de la santé.....	325
II. La cessation de l'illicite, sanction <i>a priori</i> de l'inexécution contractuelle.....	327
A. L'inexécution contractuelle, fait illicite générateur d'une altération de la santé.....	327
B. Les mesures utiles à la prévention de l'altération de la santé .....	331
Section 2 - La cessation judiciaire de l'inexécution contractuelle en cas de risque d'altération de la santé .....	337
I. La cessation de l'inexécution contractuelle devant les juges des référés.....	338
A. La fonction préventive des référés de droit commun.....	338
B. Les référés préventifs spéciaux : l'exemple du droit du travail .....	345
II. La cessation de l'inexécution contractuelle devant les juges du fond .....	348
A. La théorie de l'exécution en nature, fondement de la sanction <i>a priori</i> de l'inexécution contractuelle .....	349
B. La mise en œuvre judiciaire de la sanction <i>a priori</i> de l'inexécution contractuelle .....	356
Conclusion du Titre 1 .....	365
<b>Titre 2 - La prévention de l'altération de la santé par les mécanismes d'indemnisation.....</b>	<b>367</b>
<b>Chapitre 1 - L'effet préventif de la menace de sanction en cas d'altération de la santé.....</b>	<b>369</b>
Section 1 - L'effet dissuasif et <i>in fine</i> préventif de la menace de sanction en cas d'altération de la santé.....	370
I. La fonction normative de la responsabilité contractuelle en cas d'altération de la santé .....	371
A. La sanction d'une norme de comportement protectrice de la santé du cocontractant .....	371

B. La sanction-réparation, forme de peine privée.....	373
1. La menace de sanction en cas de manquement à une obligation de moyens protectrice de la santé du cocontractant .....	373
2. La menace de sanction en cas de manquement à une obligation de résultat protectrice de la santé du cocontractant .....	376
II. L'effet préventif renforcé de la sanction en cas d'altération de la santé ..	380
A. L'assouplissement de la condition de préjudice.....	382
1. La généralisation de la probabilité .....	382
2. La prolifération des préjudices indemnisables .....	386
B. L'assouplissement de la condition du lien de causalité .....	389
Section 2 - L'effectivité de l'effet préventif de la menace de sanction en cas d'altération de la santé.....	392
I. La déresponsabilisation du contractant générateur de risques, frein à la prévention des altérations de la santé .....	394
A. L'exonération réduite du contractant générateur de risques, frein à la prévention des altérations de la santé.....	394
B. La mutualisation des risques, frein à la prévention des altérations de la santé.....	403
II. Le coût de la prévention, frein à la prévention des altérations de la santé .....	408
A. La faute lucrative, conséquence du coût élevé de la prévention .....	408
B. La réduction contestable du coût de la prévention : l'exemple du droit du travail.....	411
 <b>Chapitre 2 - Un renforcement de l'effet préventif de la menace de sanction en cas d'altération de la santé.....</b>	 415
Section 1 - Une « pénalisation » renforcée du comportement du contractant générateur de risques .....	415
I. La responsabilisation renforcée du contractant, assuré responsable, par l'assurance de responsabilité civile.....	416
II. La responsabilisation renforcée du contractant générateur de risques par la consécration des dommages et intérêts punitifs.....	420
Section 2 - Une « pénalisation » renforcée de la faute du contractant, victime d'une altération de sa santé.....	431
I. Restaurer l'effet exonérateur de la faute de la victime .....	434
A. Restaurer l'effet totalement exonérateur de la faute de la victime ....	434
B. Restaurer l'effet partiellement exonérateur de la faute de la victime.....	436
II. Réformer le système d'indemnisation des altérations de la santé du cocontractant.....	440
A. L'assurance accidents corporels, remède aux excès de l'objectivation de la responsabilité en cas d'altération de la santé ? .....	441
B. Les mécanismes de solidarité, remède aux excès de l'objectivation de la responsabilité en cas d'altération de la santé ? .....	445
1. Le rejet de l'intervention principale d'un fonds d'indemnisation en cas d'atteintes à la santé du cocontractant .....	445

---

2. L'admission d'une intervention subsidiaire d'un fonds de garantie en cas d'atteintes à la santé du cocontractant .....	448
Conclusion du Titre 2 .....	451
<b>Conclusion de la Seconde partie</b> .....	453
<b>Conclusion générale</b> .....	455
<b>Bibliographie</b> .....	459
<b>Index alphabétique</b> .....	509
<b>Table des matières</b> .....	513